

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2010

Excusés : Mes ROCHER, BRIERE, RIPOCHE, HORREAU, Ms CHOUTEAU, BILLY, COCHARD, CLEMOT, SECHET, VACHER, POURCHER, LE BARS, GAUTIER, THOMAS.

Etaient présents : Mes TAUBIN, MARTIN, DENIS, Ms GUEGNARD, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENO, MILLET, DUVEAU, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, PIVERT, BONNIN, DOLBOIS, BARRE, DUGUE, THAREAU, MOUSSEAU, CAMUS, PIRON.

Pouvoirs : Mr POURCHER donne son pouvoir à Mme DENIS, Mme RIPOCHE donne son pouvoir à Mr MOUSSEAU.

Sous la présidence de Michel PIRON

Vote des subventions aux associations

Monsieur PIRON propose de voter les subventions aux associations de manière anticipée pour permettre aux associations de ne pas avoir de problèmes de trésorerie. Il propose de revaloriser les subventions à hauteur de 1%. Il indique que le budget 2010 intègrera une augmentation de la fiscalité. Il laisse la parole à Monsieur RENO pour donner lecture du tableau des subventions et des propositions de la commission finances qui s'est réunie juste avant :

| | Subventions accordées 2009 | Subventions demandées 2010 | Proposition Com° Finances 2010 | Observations |
|---|----------------------------------|----------------------------------|---|--|
| | | | | Année scolaire 2009/2010 : 10.46 € Année scolaire 2010/2011 : 10.56 € (+1%) |
| Collège des Fontaines Thouarcé | 3 932.96 | 4 266.00 | 4 266 | versé en 2009 : 1 830.50 €. 2010 = 404 élèves x 10.56 € |
| Collège Saint Paul Thouarcé | 1 976.94 | 2 218.00 | 2 218 | versé en 2009 : 1997.86 €. 2010 = 210 élèves x 10.56 € |
| Les Amis du Château Martigné Travaux mise hors d'eau | 52 500.00 | 52 500.00 | 10 000 | Estimation solde subvention |
| Fonctionnement | 0.00 | 4 360.00 | | |
| Ecole de musique de Brissac | 255.00 | 780.00 | 780 | 260 € x 3 élèves |
| INITIALE Fonctionnement | 2 988.03 | 4 953.00 | 3 018 | Demande : + 66% - Proposition : + 1% |
| INITIALE Loyer | | | 1 334 | Prise en charge du loyer à compter de 2010 |
| | | | 4 352 | |
| Festival de Rablay | 3 537.36 | 3 550.00 | 3 573 | Demande : + 0.4% - Proposition : + 1% |
| Le Village d'Artistes Rablay | 30 600.00 | 31 200.00 | 30 906 | Demande : + 2% - Proposition : + 1% |
| Initiatives Emplois Subv. initiale | 4 961.30 | 5 765.45 | 5 011 | Demande : + 16% - Proposition : + 1% |
| Initiatives Emplois Subv. complémentaire (loyer) | 1 218.68 | 2 337.80 | 2 338 | Loyer pour une année complète |
| | 6 179.98 | 8 103.25 | 7 349 | |
| EMIL Subvention de fonctionnement | 58 500.00 | 71 000.00 | 63 125 | Subvention de fonctionnement + loyer 2009 + 1% |
| Loyer | 4 000.00 | | | |
| Demande exceptionnelle | 8 500.00 | | | |
| Musée de la Vigne et du Vin | 9 353.40 | 9 493.40 | 9 447 | Demande : + 1.5% - Proposition : + 1% |
| Centre social fonctionnement | | 42 381.81 | | Demande avec Point Information Jeunesse (PIJ) à + 1.5% |
| | | ou | | |

| | | | | |
|---|-------------------|-------------------|----------------|---|
| | 41 483.67 | 46 957.36 | 41 899 | Demande supplémentaire pour garder la labellisation PJJ → Proposition : subvention 2009 + 1% NB: 2011 : fin contrat aidé pour un poste animateur jeunesse |
| Contrat enfance / jeunesse (Centre social) | 108 007.24 | 109 627.35 | 109 087 | Demande : + 1.5% - Proposition : + 1% |
| Maison de l'Architecture (ADIL) | 1 242.00 | 1 242.00 | 1 242 | |
| Comité d'expansion de Maine et Loire | 0.00 | 1 000.00 | 1 000 | Délibération du 29/10/09 |
| SAFRAN Groupement d'Employeurs | 0.00 | 572.45 | 0 | |
| Comité des fêtes de Mozé | | 500.00 | 0 | |
| Haltes Garderies : SOLDE 2009 | | | | |
| Halte Garderie Orangerie | | | 4 233 | Solde : 6052.5 h x 2.32 - versements 2009 |
| Halte Garderie Piccolo | | | 4 650 | Solde : 7464 h x 2.32 - versements 2009 |
| Haltes Garderies : SUBVENTION 2010 | | | | VOIR ANNEXE 8 BIS (au verso) |
| Halte Garderie Orangerie | 10 325.16 | 15 669.64 | 20 304 | |
| Halte Garderie Piccolo | 12 351.57 | 24 178.00 | 34 782 | |
| TOTAL | 355 733.31 | 392 170.45 | 353 213 | |

Monsieur PIRON se demande si les autres Communautés de Communes participent à l'EMIL. Les informations contenues dans les documents de l'association ne fournissent pas d'éléments à ce sujet. Monsieur PIRON indique que la Communauté de Communes n'a pas à financer les enfants hors territoire intercommunal. Il propose que la Communauté sollicite les autres communautés. Il propose également que soit demandé à l'EMIL de moduler ses tarifs en fonction du quotient familial pour ne pas impacter les foyers les plus modestes.

Monsieur GUEGNARD demande si les 4 000 € de loyer intègrent les charges. Monsieur PIRON indique qu'il s'agit du montant du loyer.

Monsieur RENOUEX explique l'annexe relative aux haltes-garderies. Il indique que la Communauté de Communes souhaite se déclarer collectivité porteuse des haltes-garderies. Elle prend donc en charge l'ensemble des financements. Par conséquent, elle perçoit aussi la totalité des recettes CAF du Contrat Enfance Jeunesse. La Communauté de Communes sollicite ensuite la Communauté de Communes de la Région de Chemillé pour les enfants concernés et les communes d'implantation pour 30% du coût de leurs enfants, déduction faite du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur PIRON signale que la subvention du Conseil Général pour le salaire de la Directrice du Musée est intégrée dans la dotation intercommunale. Il indique que le Conseil Général doit fournir un état des subventions versées sur les 5 dernières années et qui seraient intégrées dans la dotation intercommunale.

Monsieur MOUSSEAU demande où en est la question de la demande de participation par le PACT ANJOU au loyer de la permanence à Thouarcé. Monsieur PIRON indique qu'il a eu la Directrice du PACT qui lui a précisé l'arrêt d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 13 000 €. Il ajoute que la Communauté de Communes n'a pas vocation à se substituer au Conseil Général et ne participera donc pas à ce loyer.

Anjou Actiparc du Layon : Demande de garantie d'emprunt de la SODEMEL

Monsieur PIRON propose de reporter ce point de l'ordre du jour car le type de prêt (1 500 000 €) que souhaite contracter la SODEMEL (emprunt à taux variable non cappé) ne répond pas aux attentes de la Communauté de Communes pour une garantie d'emprunt à 80%. Il propose que la SODEMEL propose un emprunt variable cappé ou un emprunt non cappé mais avec une conversion en taux fixe sans frais, ou encore un taux fixe mais plutôt sur 12 ou 15 ans.

Musée de la Vigne et du Vin

Monsieur PIRON indique que dans le cadre du pôle d'Excellence Rurale, il a été proposé de déposer un dossier pour les travaux du Musée de la Vigne et du Vin. Afin d'affiner le dossier notamment sur la question architecturale, une étude réalisée par le CAUE pourrait être une piste intéressante. Monsieur PIRON insiste sur la nécessité d'associer étroitement l'association des Amis du Musée.

Convention ATESAT

Monsieur PIRON indique que la Direction Départementale des Territoires a transmis un projet de convention ATESAT pour la seule année 2010. Cette convention revêt un caractère exceptionnel au regard de l'inégibilité de la Communauté de Communes pour cette année. Le montant d'assistance proposé est de 7 271 €. Il précise que la Communauté se renseigne auprès des autres collectivités qui sont déjà organisées pour ce type de missions.

Personnel : Mise à disposition du service accueil-animation de la bibliothèque intercommunale et du personnel de voirie

Suite à l'expérimentation de la mise à disposition de service pour l'accueil-animation de la bibliothèque intercommunale et du personnel voirie des communes de Faye d'Anjou et Rablay sur Layon en 2009, Monsieur PIRON propose de généraliser la mise à disposition de service pour l'ensemble des communes pour le personnel voirie et pour le service accueil-animation de la bibliothèque intercommunale. La mise à disposition de service se substitue donc à la mise à disposition individuelle des agents.

Il ne subsiste donc qu'une seule convention par commune au lieu d'une par agent. Par ailleurs, la mise à disposition de service permet de mettre à disposition des agents quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire, contractuel). La mise à disposition de service a également pour intérêt de permettre aux agents de bénéficier d'un avancement de grade ou une promotion interne décidée par la commune d'origine.

Il ajoute que le projet de réforme des collectivités dans son volet Communauté de Communes est bien avancé.

PIG : SCI JMJTTS

Monsieur PIRON rappelle que dans le cadre du Programme d'Intérêt Général qui se terminait au 31 décembre 2009, la SCI JMJTTS a obtenu un accord de la commission ANAH qui s'est réunie le 23 décembre dernier pour un montant de 14 000€. La subvention complémentaire de la Communauté de Communes s'élève donc à 1 750€ (soit 5% des dépenses subventionnées) pour la réalisation de travaux au 3, rue du Mail à Rablay sur Layon sur un logement à loyer conventionné.

Questions diverses

Déchèterie du Bottereau : convention pour l'autorisation et l'entretien du tourne à gauche

Monsieur PIRON signale que le Conseil Général sollicite la signature d'une convention relative à l'autorisation et l'entretien du tourne à gauche au droit de la déchèterie RD 125. L'entretien des réseaux d'assainissement des îlots centraux et la signalisation verticale relative au jalonnement seront assurés par le SMITOM du Sud Saumurois. Le Conseil Général assurera l'entretien de la couche de roulement de la chaussée, la signalisation verticale relative au plan départemental de jalonnement, la signalisation horizontale réglementaire blanche, les bordures et caniveaux, les îlots centraux. La convention a une durée de 10 ans renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Convention avec la DDT pour la mise à disposition du PLU numérisé pour 8 communes

Monsieur PIRON indique que la Direction Départementale des Territoires (ex-DDEA) a numérisé le PLU de 8 communes de la Communauté de Communes (cartographie, règlements, servitudes). Elle propose de mettre à disposition gratuitement ces données. La DDT attend de la Communauté de Communes qu'elle réalise le travail pour les 4 communes restantes (Thouarcé, Martigné-Briand, Beaulieu sur Layon, Aubigné sur

Layon) et que les modifications de PLU qui interviendraient ensuite soient numérisées pour être mises à leur disposition.

Ainsi, Monsieur PIRON explique que les communes pourront savoir à quel zonage du PLU et à quelle servitude ou règlement se rattache telle parcelle de leur commune à partir du Système d'Information Géographique (SIG) qui est installé dans chaque mairie sur un ordinateur.

Aménagement des entrées de bourgs

Monsieur PIRON précise que la commune de Thouarcé souhaite aménager 2 nouvelles entrées de bourg. Un premier aménagement est prévu route de Martigné avec l'implantation d'une cabane de vigne en pierre coquillière, des séquences de vivaces et un pêcher de vignes... Un second accès doit être traité, route de Notre Dame d'Allençon face au cimetière avec des massifs de fleurs et l'installation d'un ancien pressoir. Sur ces 2 sites, des pieds de vignes et leurs piquets en ardoise seront également implantés afin de marquer l'identité viticole de la commune. Monsieur PIRON donne lecture du plan de financement dans lequel la Commune de Thouarcé participe à hauteur de 30% des dépenses TTC soit 781.99 €

| Dépenses | Montant HT | Montant TTC |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| H TUBE | 173.13 | 207.06 |
| Emmanuel LEPAGE | 281.50 | 296.98 |
| EARL Pierre MORIN | 150.00 | 158.25 |
| Terreau d'Anjou (piquets de vigne) | 1 800.00 | 2 152.80 |
| CAPL | 216.12 | 245.83 |
| Vegetal Services | 22.00 | 23.21 |
| TOTAL | 2 642.75 | 3 084.13 |

| Recettes | | |
|-----------------------------------|--|-----------------|
| FCTVA 15.482% | | 477.49 |
| Solde à financer | | 2 606.65 |
| Part Commune de Thouarcé (30%) | | 781.99 |
| Part Communauté de Communes (70%) | | 1 824.65 |

Agence Loire en Layon Développement

Monsieur PIRON indique que l'Agence demande qu'un membre du conseil communautaire assiste au Bureau Tourisme qui est composée de socioprofessionnels et d'élus.

Diagnostic énergie des bâtiments

Monsieur DOUGE indique que la commission s'est réunie récemment pour le diagnostic énergétique des bâtiments. Il a été décidé de prioriser sur les bâtiments pour lesquels les communes sont prêtes à faire des travaux d'ici deux à trois ans. Des subventions de 50 % à 70% sont possibles selon le type de diagnostic envisagé.

Monsieur AULAS précise que l'accessibilité doit aussi être envisagée dans le cadre de cette étude.

Admission en non valeur

Monsieur PIRON indique qu'il y a deux admissions en non valeur à prendre en compte : [REDACTED] pour insuffisance d'actifs pour un montant de 291 € et [REDACTED] pour insuffisance d'actifs pour un montant de 100 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le soutien financier aux classes découverte du Collège Les Fontaines et du Collège Saint Paul à hauteur de 10.46 € par élève de la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2009/2010 et de 10.56 € pour l'année scolaire 2010/2011 par élève de la Communauté de Communes.

APPROUVE les subventions aux associations citées ci-dessus,

APPROUVE les conventions d'objectifs avec les associations dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 €,

AUTORISE le Président à signer une convention d'objectifs avec les associations dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 €,

N'ACCORDE PAS de subventions à l'Association des Amis du Château de Martigné-Briand, au Comité des Fêtes de Mozé sur Louet et au Groupement d'Employeurs SAFRAN,

APPROUVE l'accompagnement du CAUE pour le montage du projet d'investissement du Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou

APPROUVE la convention de mise à disposition du service technique de chaque commune au profit de la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président à signer une convention par commune.

APPROUVE la convention de mise à disposition du service accueil-animation de la Bibliothèque Intercommunale du Layon

AUTORISE le Président à signer la présente convention.

APPROUVE la convention ATESAT 2010 proposée par la Direction Départementale des Territoires pour un montant de 7 271 €. Cette convention a une durée d'un an et n'est pas renouvelable.

AUTORISE le Président à signer la présente convention.

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 750 € à la SCI JMJTTS pour son logement situé 3, rue du Mail à Rablay sur Layon,

PRECISE que le paiement de cette subvention interviendra après vérification des factures.

DECIDE d'admettre en non valeur la somme de 291 €

DECIDE d'admettre en non valeur la somme de 100 €

APPROUVE la convention pour l'autorisation et l'entretien du tourne à gauche au niveau de la déchèterie du Bottereau à Thouarcé

AUTORISE le Président à signer la présente convention.

APPROUVE la convention de mise à disposition des données numérisées par la Direction Départementale des Territoires

AUTORISE le Président à signer la présente convention